

# Note relative à l'affectation du solde du compte de la SSR SEP

Les retraités de la SSR SEP avaient un compte auprès de leur ancien syndicat SEP sur lequel étaient versées les ristournes de cotisations des UTR jusqu'au moment où ces ristournes ont été gérées directement par les UTR qui ont alors payé directement les frais des SSR sur facture, notes de frais ... . Le syndicat SEP a clôturé ce compte et versé le solde aux différentes UTR auxquelles appartiennent les retraités SEP. Notre UTR a reçu la somme de 5963 €. Les adhérents de la SEP ayant été affectés dans les différentes ULR suite à l'arrêt d'activité de la SSR SEP, nous proposons que cette somme soit répartie entre les ULR au prorata du nombre d'adhérents SEP affectés dans les ULR.

Étant absent au conseil du 26/3 je propose, si questions il y a, qu'elles me soient rapidement envoyées et j'y répondrai. Sur les montants pour chaque ULR, je les donnerai plus tard, car ce n'est pas l'enjeu de cette proposition.